

# FICHE TECHNIQUE DE SANTE- SECURITE

## SPARTAN™ 4 F HERBICIDE



Numéro de référence FTSS : 122836-35-5-2

Date d'approbation : 01.06.2008

Numéro de révision : 16

Ce document a été préparé afin de satisfaire aux exigences du OSHA Hazard Communication Standard des États-unis et aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail (SIMDUT) du Canada.

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>NOM DU PRODUIT :</b>	SPARTAN™ 4 F HERBICIDE
<b>CODE DE PRODUIT:</b>	1466
<b>INGREDIENT (S) ACTIF:</b>	Sulfentrazone
<b>FAMILLE CHIMIQUE :</b>	Aryl Triazolinones
<b>FORMULE MOLECULAIRE:</b>	$C_{11}H_{10}Cl_2F_2N_4O_3S$ (sulfentrazone)
<b>SYNONYMES :</b>	FMC 97285; F6285; CAS: N-[2,4-dichloro-5-[4-difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]phényl]méthanesulfonamide; IUPAC: N-[2,4-dichloro-5-(4-difluorométhyl-3-méthyl-5-oxo-4,5-dihydro-[1,2,4]triazol-1-yl)phényl]méthane sulfonamide
<b>AUTRE(S) NOM(S) DU PRODUIT :</b>	Authority™ 4 F; Boral™ 480 SC, AUTHORITY™ 480

### FABRICANT

FMC CORPORATION  
Classe de produit agricole  
1735 Market Street  
Philadelphia, PA 19103  
(215) 299-6000 (Informations Générales)  
msdsinfo@fmc.com (Courriel - Informations  
générales)

### NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

(800) 331-3148 (Médical - États-unis & Canada)  
(651) 632-6793 (Médical - Recueille Tous les autres pays)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou des accidents,  
appeler au :  
(800) 424-9300 (CHEMTREC - États-unis & Canada)  
(703) 527-3887 (CHEMTREC - Recueille Tous les autres  
pays)

---

## 2. IDENTIFICATION DU DANGER

### URGENCES :

- Liquide de couleur blanc cassé avec une légère odeur d'alcool
- Légèrement combustible. Peut être un support de combustion à des températures élevées.
- La décomposition thermique ou l'incinération peut libérer des sous-produits toxiques.
- Pour des grandes expositions ou les incendies, il faut porter des équipements de protection.
- Légèrement toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Maintenez hors des égouts et des cours d'eau.

**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE :** L'inhalation du produit provoque des effets de surexposition. Les symptômes de surexposition comprennent des convulsions, tremblements, augmentation de la sensibilité au toucher et aux sons, difficultés respiratoires, diminution des mouvements, larmoiement, écoulement nasal et l'incoordination.

**AGGRAVE PAR LES CONDITIONS MEDICALES :** Inconnu présentement.

---

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom chimique	# de CAS	Poids %	Numéro CE	Classe CE
Sulfentrazone	122836-35-5	40	Aucun	Non classifié
Propylène glycol	57-55-6	6	200-338-0	Non classifié
Mélange d'agents de surface		5	Aucun	Non classifié
Toluène	108-88-3	<3	203-625-9	F - Xn; R11-38-48/20-63-65-67

---

## 4. PREMIERS SOINS

**YEUX :** Laver à grande eau. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

**PEAU :** Lavez abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

**INGESTION:** Rincer la bouche avec de l'eau. Diluer le produit en donnant 1 à 2 verres d'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

**INHALATION :** Sortir la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires et d'inconforts persistants, veuillez consulter un médecin.

**NOTES AU MEDECIN :** Le produit a une faible toxicité par voie orale, dermale ou par inhalation. Il est légèrement irritant pour la peau et non irritant pour les yeux. Contient du toluène qui peut produire une pneumonite grave en cas d'aspiration durant le vomissement. Il faut penser au lavage gastrique avec pose d'un tube endotrachéal. Le traitement est contrôlé en enlevant la source d'exposition suivi par des soins symptomatiques.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**MOYEN D'EXTINCTION :** Mousse, CO<sub>2</sub> ou produit chimique sec. Eau pulvérisée à faible pression seulement si nécessaire. Contient toutes les infiltrations.

**DANGER D'INCENDIE OU D'EXPLOSION :** Légèrement combustible. Ce matériau peut être un support de combustion à des températures élevées.

**PROCEDURE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :** Isoler la zone des flammes. Effectuer une évacuation dans le sens du vent. Utiliser des combinaisons de protection et un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer la fumée, les gazes ou les vapeurs qui sont dégagés.

---

## 6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

**MISES A JOUR :** En cas de déversement, isoler la zone et y mettre un panneau d'avertissement. Portez des vêtements de protection et un équipement de protection personnel tel que le décrit la section 8, "contrôle de l'exposition et protection personnelle". Empêcher les personnes et les animaux sans protection de pénétrer dans la zone contaminée.

Il faut éviter que le produit n'atteigne les lacs, les rivières, les étangs et le système tout-à-l'égout. Établir des barrages pour contenir les déversements et absorber avec un absorbant non combustible tels que l'argile, le sable ou de la terre. Aspirer, pelleter ou pomper les déchets dans un baril et étiqueter pour l'élimination.

Pour nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et les équipements, laver avec une solution appropriée de soude caustique ou de carbonate de sodium et un alcool approprié (c'est à dire, méthanol, éthanol o l'isopropanol). Ensuite, laver avec une solution savonneuse à base d'eau. Absorber, tel que décrit plus haut, le liquide restant et le mettre dans les bidons contenant les déchets récupérés. Répéter si nécessaire. Éliminer les déchets dans les bidons selon la méthode résumée dans la Section 13, Élimination.

## 7. ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

**ENTREPOSAGE ET MANUTENTION :** Entreposer dans un endroit frais et sec et bien ventilé. Ne pas utiliser ou entreposer à côté d'une source de chaleur, de flammes nues ou des surfaces chaudes. Entreposer dans les récipients originaux seulement. Gardez hors de portée des enfants et des animaux. Ne pas contaminer d'autres pesticides et fertilisants, l'eau, les aliments ou la nourriture en entreposant ou en éliminant ce produit.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### LIMITES D'EXPOSITION

Nom chimique	ACGIH	OSHA	Fournisseur
Toluène	50 ppm (TWA) (peau)	200 ppm (PEL) 300 ppm (STEL)	

**SECURITE INTEGREE :** Utiliser des aspirations localisées à tous les emplacements de traitement lorsqu'il y a risque d'émission de vapeur ou de brume. Il faut ventiler tous les véhicules de transport avant le déchargement.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL

**YEUX ET VISAGE :** En cas de risque d'exposition par éclaboussement, brume ou pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

**RESPIRATOIRE :** En cas de risque d'exposition par éclaboussement, brume ou pulvérisation utiliser, au moins, un demi-masque respiratoire ou un masque facial complet approuvé pour les pesticides (NIOSH/MSHA des États-unis, CES de l'UE ou d'un autre organisme de certification). Le choix et l'utilisation du masque doivent être dictés par les concentrations dans l'air.

**VETEMENTS DE PROTECTION :** Selon les concentrations, il faut utiliser des combinaisons ou des uniformes à manches longues et des couvre-têtes. Pour des expositions plus grandes, comme dans le cas d'un déversement, utilisez des combinaisons étanches, telles que des combinaisons en PVC. Les articles en cuire, tels que les chaussures, ceintures ou les bracelets de montres qui sont contaminés doivent être détruits. Il faut laver tous les vêtements avant la réutilisation (ne pas laver avec les autres vêtements de la maison).

**GANTS :** Porter des gants de protection contre les produits chimiques fabriqués en butylcaoutchouc, nitrile ou néoprène. Bien laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Inspecter régulièrement l'état des gants.

**PRATIQUES HYGIENIQUES AU TRAVAIL :** De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Lavez la peau avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher ou avant de fumer. Il faut se doucher après chaque journée de travail.

**REMARQUES :**

Les recommandations relatives à la protection personnelle lors du mélange ou l'application de ce produit sont données sur l'étiquette. Les informations données ci-dessus procurent des conseils additionnels pour les personnes qui utilisent ou manipulent ce produit sans faire référence à l'étiquette.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ODEUR :</b>	Alcool léger
<b>APPARENCE :</b>	Liquide de couleur blanc cassé
<b>DENSITE / POIDS PAR VOLUME :</b>	1,206 g/cm <sup>3</sup>
<b>POINT D'ECLAIR :</b>	> 93 °C (> 199 °F) (TCC)
<b>POIDS MOLECULAIRE :</b>	387.19 (sulfentrazone)
<b>pH :</b>	5,3 - 6,0 @ 20 °C
<b>SOLUBILITE DANS L'EAU :</b>	Se disperse
<b>GRAVITE SPECIFIQUE :</b>	1,206 @ 20 °C (eau = 1)

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>CONDITIONS A EVITER :</b>	Chaleur et flammes excessives.
<b>STABILITE :</b>	Stable
<b>POLYMERIZATION:</b>	Ne se produira pas
<b>PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :</b>	Monoxide de carbone, dioxyde de carbone, oxydes nitreux, oxydes sulfureux, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**EFFETS SUR LES YEUX :** Non irritant

**EFFETS SUR LA PEAU :** Légèrement irritant

**DERMIQUE LD<sub>50</sub>:** > 2.000 mg/kg (rat)

**VOIE ORALE LD<sub>50</sub>:** 2.084 mg/kg (rat)

**INHALATION LC<sub>50</sub>:** > 2,72 mgal (4 HRS.) (rat) Concentration maximale atteignable - zéro mortalité

**EFFETS GRAVES LIES A LA SUREXPOSITION :** Le produit a une faible toxicité par voie orale, dermale ou par inhalation. Il est légèrement irritant pour la peau et non irritant pour les yeux. Les signes de toxicité chez les animaux de laboratoire comprennent les convulsions clonique, tremblements, décubitus, pied évasé et diminution des mouvements. Chez l'humain, l'ingestion de grandes quantités de propylèneglycol a généré les symptômes de la dépression réversible du système nerveux central incluant la stupeur, la respiration et le battement de coeur rapides, la transpiration abondante et les convulsions. Les effets observés chez les animaux de laboratoire suite à une inhalation aiguë de toluène comprennent une irritation de la membrane muqueuse, l'incoordination moteur, la prostration, changements du rythme respiratoire, modification des activités au niveau du sérum et des enzymes du sang, glycémie et hématocrite élevée, diminution de la masse corporelle et la mort. Les vomissements après l'ingestion peuvent causer une aspiration du toluène dans les poumons, qui peut donner un oedème pulmonaire fatal.

**EFFETS CHRONIQUES LIES A LA SUREXPOSITION :** Aucune donnée disponible sur la préparation. Le sulfentrazone ne s'est pas révélé concérigène dans des études alimentaires, à longueur de vie, chez les animaux de laboratoire; il n'y a pas eu non plus d'effet mutagène suite à toute une batterie de tests. Lors d'une étude sur la reproduction, le sulfentrazone a causé des effets indésirables sur la croissance et la survie des progénitures, une diminution de la fertilité chez les mâles et une oligospermie à 25 mg/kg/jour, et une dose de 35 mg/kg/jour de sulfentrazone s'est révélée fétotoxique dans les études de développement par voie orale et dermique; le NOELS fétal était de 10 mg/kg/jour et 100 mg/kg/jour, respectivement. Aux taux d'utilisation des étiquettes et pour les pratiques de mélange et d'application, l'exposition attendue pour les employés des La surexposition répétée au propylèneglycol peut produire la dépression du système nerveux central, l'hémolyse et des dégâts minimaux de rein. Une exposition chronique au toluène peut causer des maux de tête, des étourdissements, une perte des sensations et de sensibilité (telle que la torpeur), des atteintes au foie et aux reins. L'inhalation des vapeurs de toluène à de fortes doses a également conduit à une augmentation de l'incidence des malformations et une diminution du poids du foetus chez les animaux de laboratoire.

### CANCEROGENICITE :

<b>NTP:</b>	Pas inscrit
<b>IARC:</b>	Pas inscrit
<b>OSHA:</b>	Pas inscrit
<b>AUTRE :</b>	Non inscrit (ACGIH)

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Sauf en cas d'indication contraire, les données présentées ci-dessous sont basées sur l'ingrédient actif.

**DONNEES SUR LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT :** Le sulfentrazone est stable dans la terre (demi-vie = 18 mois). Dans l'eau, le sulfentrazone est stable à l'hydrolyse dans la fourchette de pH de 5 à 9, cependant, il se photolyse facilement (demi-vie < 0,5 jour). Le sulfentrazone a une faible affinité pour la matière organique ( $K_{oc} = 43$ ), mais il n'est mobile que dans les sols à forts contenus en sable. Le potentiel de bioaccumulation du sulfentrazone est très faible, avec une Log Pow de 1,48 et un facteur de bioconcentration de 1,1 à 2,0.

**INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES :** Le sulfentrazone est légèrement toxique pour les poissons et les arthropodes aquatiques, avec une valeur  $LC_{50}$  dans la fourchette de 60,4 mg/L to > 130 mg/L. Sulfentrazone présente une très faible toxicité pour les oiseaux d'eau ( $LC_{50} > 5620$  ppm, alimentaire) et les oiseaux gibiers terrestre ( $LD_{50} > 2250$  mg/kg, voie orale).

---

## 13. ÉLIMINATION

**METHODE D'ELIMINATION :** Il est interdit de jeter ou de brûler ce produit ou son emballage à l'air libre. Si le produit déversé ne peut pas être éliminé selon les indications données sur l'étiquette, une méthode d'élimination acceptable serait l'incinération selon les lois, règlements et normes environnementaux locaux, de l'état ou nationaux. Cependant, étant donné que les méthodes acceptables d'élimination peuvent varier d'un endroit à un autre et que les règlements peuvent changer, il faut contacter les agences concernées avant l'élimination.

**RECIPIENT VIDE :** Les récipients qui ne peuvent pas être retournés et qui contenaient ce produit doivent être nettoyés par triple rinçage avant d'être éliminés. Les récipients qui contenaient ce produit peuvent être nettoyés par triple rinçage et recyclés; l'eau de rinçage doit être incinérée. Il ne faut pas couper ou souder les récipients en métal. Les vapeurs qui se forment peuvent créer un risque d'explosion.

---

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### DEPARTEMENT DES TRANSPORT DES ÉTATS-UNIS (DOT)

**TYPE D'EMBALLAGE :**

Pas en vrac

**INFORMATIONS ADDITIONNELLES :**

Cette matière n'est pas une matière dangereuse telle que définie par le département du transport des États-unis au

49 CFR - Parties

**TYPE D'EMBALLAGE :** En vrac

**NOM CORRECT POUR L'EXPEDITION :** Produit dangereux pour l'environnement, liquide, s.a.i.

**NOM(S) TECHNIQUE :** Toluène

**CLASSE DE HASARD PRIMAIRE / DIVISION:** 9

**NUMERO UN/NA :** UN 3082

**GROUPE D'EMBALLAGE :** III

**ÉTIQUETTE(S) :** 9

**PLAQUE(S) :** 9

**MARQUAGE(S) :** UN 3082

**QUANTITE DECLARABLE (QD) :** Toluène

**INFORMATIONS ADDITIONNELLES :** Le toluène est en quantité "Q.R" lorsque ce matériel est présent à, ou excède, 33.333 livres (3313 gallons) par emballage en gros.

### **INTERNATIONAL MARITIME DANGEROUS GOODS (IMDG)**

**TYPE D'EMBALLAGE :** Pas en vrac

**INFORMATIONS ADDITIONNELLES :** Cette matière n'est pas une marchandise dangereuse telle que définie par le code maritime international sur les marchandises dangere

### **ADR - ACCORD EUROPEEN RELATION AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE**

**TYPE D'EMBALLAGE :** Pas en vrac

**INFORMATIONS ADDITIONNELLES :** Cette matière n'est pas une marchandise dangereuse telle que définie par ADR.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
(OACI) / ASSOCIATION DU TRANSPORT AERIEN  
INTERNATIONAL (ATAI)**

**TYPE D'EMBALLAGE :**

Pas en vrac

**INFORMATIONS ADDITIONNELLES :**

Cette matière n'est pas une marchandise dangereuse telle que définie par les règlements sur les marchandises dangereuses de ICAO et de l'Association du Transport Aérien International (IATA).

**AUTRES INFORMATIONS :**

TRANSPORT CANADA (CTMD) :

INFORMATIONS ADDITIONNELLES : Selon les règlements du TDG (transport des matériaux dangereux), ce produit n'est pas considéré comme étant dangereux.

SYSTÈME HARMONISÉ

Importation aux États-unis : 3808.93.1500

Exportation de États-unis: 3808.30.0000

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### ÉTATS-UNIS

**SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)****SECTION 302 SUBSTANCE EXTREMEMENT DANGEREUSES (40 CFR 355, ANNEXE A) :**

Pas inscrit

**LES CATEGORIES DE HASARD DE LA SECTION 311 (40 CFR 370):**

Immédiat, Retardé

**SECTION 312 QUANTITE DE PLANIFICATION DU SEUIL (40 CFR 370) :**

Le Seuil Planifiant la Quantité (TPQ) pour ce produit, si traité comme une mixture, est 10,000 livres; pourtant, ce produit contient les ingrédients suivants avec un TPQ de moins de 10,000 livres.: Aucun

**SECTION 313 INGREDIENTS DECLARABLES (40 CFR 372) :**

Ce produit contient les ingrédients suivants qui sont soumis à la Section 313 concernant les exigences de déclaration :

Toluène

**CERCLA (COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT)****DESIGNATION CERCLA ET QUANTITES DECLARABLES (QD) (40 CFR 302.4) :**  
Inscription

<u>Nom chimique</u>	<u>Quantité déclarable (QD)</u>
Toluène	1.000 lb

**CANADA****SIMDUT (SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MATIERES DANGEREUSES UTILISEES AU TRAVAIL) :**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Controlled Products Regulations (Règlementations sur les produits contrôlés) et la FTSS contient toutes les informations demandées par le Controlled Products Regulations.

Classification / Catégorie du danger : D2A

**INSCRIPTION INTERNATIONALE**

Code de danger Australien : 3Z

**DANGER ET DESCRIPTIONS D'EXPRESSION DE RISQUE:**

Symboles CE :	F	(Hautement inflammable)
	Xi	(Irritant)
	Xn	(Nocif)
Mention de risque CE :	R11	(Hautement inflammable)
	R38	(Irritant pour la peau)
	R48/20	(Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.)
	R63	(Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.)
	R65	(Nocif : peut causer des blessures aux poumons en cas d'ingestion.)
	R67	(Les vapeurs du produit peuvent provoquer des étourdissements et des vertiges.)

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**RESUME DE LA REVISION:**

Cette FTSS remplace la révision #15, du 20 mai 20087.

Les modifications aux informations sont les suivantes :

Section 14 (Information sur le transport)

Section 16 (Autres Informations)

Spartan, Authority, Boral et FMC - Marques de commerce de la société FMC

© 2008 FMC Corporation. Tous droits réservés.

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. L'utilisation de ce produit est réglementée par l'EPA (Environmental Protection Agency). L'utilisation de ce produit de façon non conforme aux instructions figurant sur l'étiquette est une violation de la loi fédérale. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.